

COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES IMPÔTS

DIRECTION DU CONTRÔLE FISCAL

RESUME DU RAPPORT DU CONTRÔLE FISCAL
EXERCICE 2022

Janvier 2023

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
1. Introduction	3
2. Gestion des activités de contrôle fiscal	3
3. Aperçu des performances sur les activités de contrôle fiscal	4
4. Conclusion et perspectives	6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Exercice du droit de communication en 2021 et 2022	4
Tableau 2 : Taux de couverture des contrôles externes par direction du CI en 2022	5
Tableau 3 : Etat récapitulatif du niveau d'exécution des programmes de contrôle en 2022	5

SIGLES ET ABREVIATIONS

CI	Commissariat des Impôts
CSP	Contrôle sur Pièces
DARSE	Division Analyse Risques et Suivi-Evaluation
DCF	Direction du Contrôle Fiscal
DOFDAGL	Direction des Opérations Fiscales du District Autonome du Grand Lomé
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DOFR	Direction des Opérations Fiscales des Régions
GUDEF	Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers
OTR	Office Togolais des Recettes

1. Introduction

L'Office Togolais des Recettes (OTR) vise à être un acteur moderne et performant dans la mobilisation des recettes fiscales, garantissant ainsi l'autofinancement des besoins nationaux. Dans cette optique, l'OTR a entrepris des réformes majeures pour améliorer le climat des affaires et rendre l'économie togolaise plus attractive. Le système fiscal déclaratif auto-liquidé a été mis en place pour renforcer les relations de confiance entre les contribuables et l'Office, avec un contrôle fiscal destiné à assurer l'équité fiscale et le paiement du juste impôt.

La Direction du Contrôle Fiscal (DCF), responsable du pilotage des missions de contrôle fiscal, s'engage à suivre minutieusement l'ensemble des missions de contrôle. Parmi ses objectifs principaux, on trouve :

- Objectifs de données : Acquérir des données historiques et en rechercher de nouvelles pour garantir un contrôle fiscal efficace.
- Objectifs de qualité de service : Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables grâce à des vérificateurs compétents.
- Objectifs d'équité fiscale : Assurer le paiement du juste impôt par tous les contribuables.
- Objectifs pédagogiques : Fournir des recommandations et des formations fiscales aux contribuables suite aux missions de contrôle.

L'année 2022 marque la reprise des activités du contrôle sur place après une suspension depuis juillet 2019.

Le présent rapport présente d'abord la gestion des activités du contrôle fiscal, puis évalue la performance globale des activités de contrôle fiscal, avant de donner un aperçu des perspectives de la direction pour la gestion des missions de contrôle fiscal à l'avenir.

2. Gestion des activités de contrôle fiscal

La gestion de l'activité de contrôle fiscal se fait sur la base de l'analyse-risque. En effet, les missions de contrôle sont orientées à travers des analyses de risques réalisées à deux niveaux distincts : un premier niveau au sein des directions opérationnelles et un second niveau à la Direction du Contrôle Fiscal (DCF), notamment via la section Analyse des Risques. Les directions opérationnelles du CI comprennent :

- Direction des Grandes Entreprises (DGE) ;
- Direction des Moyennes Entreprises (DME) ;
- Direction des Opérations Fiscales du District Autonome du Grand Lomé (DOFDAGL) ;
- Direction des Opérations Fiscales des Régions (DOFR).

Ces directions sont organisées en fonction de la localisation géographique des contribuables et de leur capacité productive. Elles sont structurées autour de plusieurs services, chacun ayant une mission bien définie : le service de vérification, qui se charge du contrôle des contribuables, et la section de gestion des contribuables, qui assure la gestion administrative et fiscale de même que le contrôle sur pièces. Par ailleurs, chaque service (Division) comprend également une section de recouvrement, chargée de suivre le recouvrement des recettes fiscales.

Ainsi, bien que les directions opérationnelles aient un rôle central dans la gestion et la vérification des dossiers, c'est la DCF qui centralise et affine les analyses de risques, permettant de garantir une coordination efficace et une priorisation des missions de contrôle fiscal.

3. Aperçu des performances sur les activités de contrôle fiscal

Les activités de contrôle fiscal de l'Office togolais des recettes s'articulent autour de l'exercice du droit de communication, des recoupements d'informations et des différentes vérifications (CSP, VP, VG). Ces mécanismes visent à garantir la fiabilité et l'exactitude des déclarations fiscales des contribuables. L'Office a intensifié ces efforts, augmentant le nombre d'avis de passage de 458 en 2021 à 574 en 2022. Les données sollicitées dans 84% des avis de passage émis ont pu être collectées. Ce taux est de 100% au niveau des banques.

Tableau 1: Exercice du droit de communication en 2021 et 2022

DROIT DE COMMUNICATION	EMISSION DES AVIS DE PASSAGE		DONNEES COLLECTEES	
	TOTAL	DONT BANQUES	TOTAL	DONT BANQUES
2021	458	204	414	204
2022	574	347	482	347
Variation 2021/2022	25,3%	70,1%	16,4%	25,3%

Source : OTR

Au total, 1628 demandes de recoupements ont été reçues et traitées. Les investigations sur les soupçons de fraude ont concerné 53 dossiers. Les résultats de ces investigations ont révélé 24 cas de fraudes avérées et 29 investigations infructueuses.

Tableau 2 : Taux de couverture des contrôles externes par direction du CI en 2022

DIRECTIONS	NOMBRE DE CONTRIBUABLES ACTIFS VERIFIABLES	NOMBRE DE CONTRÔLES ENGAGÉS	TAUX DE COUVERTURE
DGE	424	209	49,3%
DME	1 925	323	16,8%
DCIG	40 853	639	1,6%
DOFR	9 772	518	5,3%
TOTAL	52 924	1 689	3,2%

Source : OTR

Il ressort de cette analyse des disparités dans la reprise des activités de contrôle fiscal en 2022 après la pandémie de COVID-19, avec une priorité apparente accordée aux grandes entreprises : la DGE affiche un taux de couverture élevé de 49,3 % pour 424 contribuables, tandis que la DOFDAGL, bien que représentant 77,2 % des contribuables totaux (40 853), ne couvre que 1,6 %, illustrant une difficulté à rattraper le retard dans ce segment de masse. Les taux plus modérés de la DME (16,8 %) et de la DOFR (5,3 %) traduisent une reprise progressive des contrôles, mais le faible taux global de 3,2 % montre que les efforts restent insuffisants pour compenser l'impact de la suspension des activités pendant la crise.

Tableau 3 : Etat récapitulatif du niveau d'exécution des programmes de contrôle en 2022

TYPE DE CONTROLE	DOSSIERS PROGRAMMES	DOSSIERS LANCÉS	TAUX D'EXECUTION	DOSSIERS NOTIFIES	TAUX DE NOTIFICATION	AMR	TAUX DE MISE EN RECouvreMENT
VG	2 291	1 689	73,7%	1 410	83,5%	868	61,6%
VP	0	0	-	0	-	0	-
TOTAL (CE)	2 291	1 689	73,7%	1 410	83,5%	868	61,6%
CSP	1 528	1 528	100,0%	530	34,7%	219	41,3%
TOTAL (CI)	3 819	3 217	84,2%	1 940	60,3%	1 087	56,0%

Source : OTR

La reprise du contrôle externe après l'état d'urgence sanitaire a été réalisée dans un cadre bien défini par le gouvernement afin que toutes les missions de contrôles sur place puissent prendre en compte tous les exercices qui ont bénéficié de la suspension lors de cet état d'urgence.

Quelques données des résultats de ces missions de contrôle fiscal sont contenues dans le tableau ci-dessus.

Ainsi, les vérifications générales (VG) enregistrent un taux d'exécution de 73,7% des dossiers programmés, avec un taux de notification élevé (83,5%) mais un taux de mise en recouvrement de 61,6%, témoignant d'une reprise dynamique mais encore partielle des activités de mise en recouvrement. Par ailleurs, les contrôles sur pièces (CSP) présentent des taux de notification (34,7%) et de mise en recouvrement (41,3%). Cette contre-performance, indique des défis dans la finalisation des actions engagées après cette période de suspension. La plupart des contrôles sur pièces serait reversée dans les missions de contrôle externe.

Enfin, au titre de l'opérationnalisation du GUEDEF, le processus est en cours avec des avancées notables. Il s'agit notamment de la mise en production de la plateforme électronique du GUEDEF en 2023.

4. Conclusion et perspectives

Les résultats obtenus dans le cadre des contrôles fiscaux traduisent une reprise effective et significative après coronavirus, notamment dans l'engagement des dossiers de contrôle externe et la couverture complète des contrôles sur pièces.

Pour remédier à ces insuffisances, il est impératif de réfléchir à une autre forme de contrôle notamment le contrôle externe en ligne ou digitalisé pour optimiser l'activité de contrôle en temps de crise.

Une meilleure coordination entre les directions opérationnelles et la Direction du Contrôle Fiscal (DCF), associée à des formations continues et à l'amélioration des échanges d'informations avec les tiers, constitue un participe au renforcement de la capacité d'optimisation de la mobilisation des recettes fiscale. En outre, l'intégration de solutions numériques avancées, telle que l'automatisation des analyses, pourrait accélérer les processus et accroître leur fiabilité.

L'ambition de l'Office reste de consolider ces acquis tout en relevant les défis pour assurer une meilleure équité fiscale et une mobilisation optimale des ressources nécessaires au financement des besoins nationaux.